



REGLES DE VIE DE L'ASBL AUX SOURCES DE L'EVEIL

1. CONVIVIALITE

Afin de rester fidèle à notre recherche d'harmonie et de simplicité et de préserver une ambiance qui se veut amicale et chaleureuse, j'encourage chacun

- à faire preuve d'ouverture et d'accueil vis-à-vis de l'Autre ;
- à favoriser des échanges constructifs ;
- à établir un climat de confiance, d'écoute et de tolérance entre vous ;
- à mettre entre parenthèses tout jugement négatif porté sur autrui, en faisant d'abord la démarche de se remettre en question soi-même ;-
- à préserver le calme des lieux et à faire preuve de discrétion durant les séances d'hippothérapie ou d'équi-développement personnel ;
- à respecter les plages horaires définies pour chacun afin d'éviter toute déconvenue pour les uns comme pour les autres ;
- à partager la piste, aux heures d'accès libre (voir planning sur le site www.auxsourcesdeleveil.be), en appliquant les règles de courtoisies connues de tous. Je ne garantis plus l'accès à la piste à une seule personne en dehors des heures de cours fixées à l'avance ! A vous de faire preuve de convivialité et d'équité.

2. RESPECT DES LIEUX ET DU MATERIEL

Les chevaux, l'infrastructure et le matériel étant dorénavant mis à disposition d'un ensemble de membres poursuivant des objectifs pouvant être différents, je demande à chacun :

- de veiller à bien remettre en place le matériel utilisé afin que chaque utilisateur puisse l'y trouver lorsqu'il en a besoin ;
- de prendre soin de ses effets personnels en évitant de les abandonner, soit provisoirement, soit définitivement à un endroit qui ne s'y prête pas ;
- d'utiliser systématiquement les poubelles pour se débarrasser de papiers, bouteilles en plastique ou tout autre déchet néfaste pour la nature ;
- de ne pas fumer près des lieux inflammables (Boxs, sellerie, réserve à paille et à foin), et de ne pas laisser traîner de mégots par terre, sachant que le lieu reste par définition non fumeur....
- de respecter les boxs réservés aux chevaux et poneys de l'Asbl en évitant de les squatter afin que chacun puisse retrouver son lieu et son eau à son retour au box, et également afin d'éviter un surplus de travail aux responsables de l'entretien du box ;



3. RESPECT DES CHEVAUX

Notre passion commune pour les chevaux et notre volonté d'entrer dans une phase de communication qualitative avec eux nous amène tout doucement sur le chemin d'une nouvelle forme d'équitation dite « centrée ou intérieure ».

Le message que j'aimerais vous faire passer est que l'équitation considérée comme un simple sport ou comme une technique équestre à acquérir au fil des ans n'est qu'une infime partie de ce que l'on peut apprendre à travers les chevaux.

Ce qu'ils peuvent nous apporter va bien au-delà, mais cela demande de notre part un réel investissement en temps et une solide remise en question de **notre façon d'être** et pas seulement de **notre façon de faire** avec eux

Au-delà du fait d'être capable de monter à cheval, il y a une démarche tout aussi, si pas plus importante à faire, c'est de le comprendre, afin de passer à un niveau de communication plus profond avec lui.

C'est à ce niveau que l'on pourra prendre conscience à quel point approcher un cheval et cheminer avec lui peut nous permettre d'atteindre un « mieux-être » dans notre existence.

Je vous invite donc à avancer sur ce chemin, en repassant par la phase d'observation du cheval en liberté, source de compréhension de leurs comportements, de leurs rythmes, de leurs besoins. Les comprendre et les connaître dans la finesse de leurs perceptions permet en outre de se préserver davantage face aux risques d'accidents...

Je conclurai sur une affirmation dont je ne cesse de faire l'expérience : « c'est en les respectant qu'ils nous offriront le meilleur d'eux-mêmes.....et nous avons tout à y gagner ! ».

J'en viens maintenant au rappel de quelques règles élémentaires à respecter dans l'optique d'assurer le bien-être de nos compagnons de route ;

Je vous invite à :

- adapter le travail demandé au cheval que vous travaillez en fonction de ses possibilités, dans le respect de ses limites ;
- prendre en considération les heures déjà prestées par ce dernier dans le cadre de cours, stages, journée ou séance d'hippothérapie, et répartir ses heures d'entraînement en fonction d'un planning qui sera élaboré ensemble et que je vous demanderai de respecter ;
- privilégier, par fortes chaleurs, le travail matinal ou de fin de journée et proscrire le travail à la longe ou monté aux heures chaudes. Il en va également de votre intérêt et de votre sécurité, plusieurs d'entre vous ayant déjà fait l'expérience désagréable de perdre connaissance au milieu de la piste..... ;



- s'en tenir à **des périodes d' une heure de travail en piste** lors des séances d'entraînement laissées à vos bons soins ;
- répartir consciencieusement les temps de travail au pas, au trot et au galop, ce dernier ne prenant en général qu'une infime partie du travail en piste.....même s'il procure beaucoup de plaisir et de sensations au cavalier ;
- ne pas oublier de récompenser un cheval qui vous a accordé quelque chose ;
- Lui rendre les rênes après un exercice bien fait et le laisser sur un point positif même si cela vous semble une toute petite chose est préférable à une demande trop élevée à laquelle il ne pourra pas satisfaire et qui se terminera dans un énervement général très peu productif pour l'un comme pour l'autre ;
- ne pratiquer le saut d'obstacle qu'exceptionnellement et, pour les chevaux mis à disposition de l'Asbl, uniquement sous contrôle d'un membre d'honneur ;
- veiller à terminer une séance de travail avec un cheval sec et ayant récupéré un rythme cardiaque normal et si nécessaire le bouchonner et lui mettre une couverture en hiver jusqu'à parfait séchage afin d'éviter tout risque de refroidissement ;
- respecter la législation établie concernant l' âge légal de sortie en promenade (16 ans seul(e) et 12 ans accompagné(e) d'une personne responsable de minimum 18 ans !!!) .Je demande en outre d'être avertie préalablement à toute sortie avec un cheval ou poney de l'Asbl, ces dernières ne pouvant être envisagées qu'avec au minimum 2 personnes pour des raisons évidentes de sécurité !
- procéder au pansage et à l'entretien des pieds avant et après le travail et attirer l'attention sur toute blessure ou boiterie que vous pourriez déceler ;
- respecter toutes les règles de sécurité apprises et répétées au sein de l'asbl aussi bien dans votre intérêt que dans celui du cheval ou des autres membres , cavaliers ou non ;
- garder à l'esprit que les chevaux et poneys ne sont pas des jouets mais des êtres vivants capables d' avoir leurs sauts d'humeur et leurs mauvais jours ; savoir les déceler et en tenir compte en adoptant une conduite appropriée et en adaptant nos exigences me paraît être un gage de sécurité ;
- ne pas faire monter des personnes étrangères à l'asbl sur un cheval dont vous avez l'usage partiel sans en demander l'accord au préalable ;
- ne pas faire monter les poneys par des enfants ayant plus de 8 ans, ni en dehors d'une activité de l'Asbl ;
- ne pas charger l'attelage de plus de 2 adultes et ados ou de 1 adulte et de 2 enfants ou de 4 enfants de moins de 9 ans et ne pas en faire usage sans accord préalable et /ou en dehors d'une activité de l'Asbl ;

Je vous remercie d'ores et déjà pour votre participation à l'entretien des chevaux et poneys mis à disposition de l'ASBL et vous affirme ma confiance dans votre capacité à mettre en oeuvre dans une ambiance détendue les règles de vie reprises çï-dessus..

Pour l'ASBL « AUX SOURCES DE L'EVEIL »,

Sa Présidente, EVELYNE RICHIR

FAIT A LEUZE LE 1^{er} OCTOBRE 2009



QUELQUES PRECISIONS

- Il est impératif d'être en règle d'assurance en Responsabilité Civile Individuelle pour tout membre de l'ASBL , de même que pour toute personne extérieure participant, l'espace de quelques heures, d'une journée ou plus , aux activités proposées par celle-ci ou se développant en son sein !

Une photocopie de confirmation de votre inscription auprès de la FFE ou d'un autre organisme compétent vous sera demandée automatiquement.

- Dans le même ordre d'idée, il vous est demandé d'imprimer et de remplir le document de convention de droit de piste disponible sur le site www.auxsourcesdeleveil.be qui est également un document de **décharge de responsabilité de L'ASBL en cas d'accident survenant en ses installations lorsque vous y accédez avec votre propre cheval ou lorsque vous entraînez un cheval de l'ASBL de manière autonome et volontaire dans le cadre d'une convention de participation à l'entretien de l'un de ceux-ci.**